



Aménagement Urbanisme Ingénierie Géomètre-Expert

Philippe LAFON Géomètre Expert Foncier DPLG Urbaniste qualifié OPQU
Fabien MARQUETTE Géomètre Expert Foncier DPLG - Associé

MAIRIE DE BELIN BELIET

20 OCT. 2018

MAIRIE DE BELIN-BELIET
SERVICE URBANISME

COURRIER ARRIVÉ

A l'attention de M. le commissaire enquêteur
29, Avenue d'Aliénor
33830 BELIN-BÉLIET

ENVOI LR AVEC AR

N° 1A 159 383 6231 1

BELIN BELIET, Le 19 octobre 2018

Enquête publique PLU

Ref. N° de dossier : 160740

Ref. N° d'archives : T17.125

Objet : Propriétés sises Commune BELIN-BELIET

Suivi par : Fabien MARQUETTE

Monsieur,

Veillez trouver ci-joint un courrier ainsi qu'une note explicative concernant l'enquête publique du PLU en révision.

Nous vous souhaitons bonne réception de ces éléments et nous vous prions d'agréer, Monsieur, nos salutations distinguées.

Fabien MARQUETTE

SELARL A.U.I.G.E.
SOCIETE DE GEOMETRES EXPERTS
Rés. Aliénor (Bat. A - Appt. 11)
6, av. Plantagenet
33830 BELIN BELIET
Tél. 05 56 88 50 33



SELARL Aménagement Urbanisme Ingénierie Géomètre Expert Ordre des Géomètres Experts n° 2016C200012
Certification ISO 9001 & ISO 14001 par l'Organisme Français de Certification
Pour la maîtrise du Système de Management de la Qualité et de l'Environnement dans les domaines d'Activités de l'Entreprise

La Teste de Buch :
57 rue du Port
33260 LA TESTE DE BUCH
Tél. : 05.57.52.77.52 / Fax : 05.57.52.77.53
Email : contact@auige.fr

Talence :
220 Cours Gambetta
33400 TALENCE
Tél. : 05.57.35.35.80 / Fax : 05.56.80.82.28
Email : contact.talence@auige.fr

Bordeaux :
11bis rue du Palais Gallien
Appt 214
33000 BORDEAUX
Tél. : 05.57.81.62.90

Belin Beliet :
Rés. Aliénor Bat A Appt 11
6 Av. Plantagenet
33830 BELIN BELIET
Tél. : 05.56.88.50.33
Email : f.marquette@auige.fr

Vanves :
6 rue Auguste Comte
CS 60009 - 92175 Vanves Cedex
Tél. : 01.73.07.18.17
Email : contact@auige.fr

www.auige.fr

Monsieur le Commissaire Enquêteur
De la révision du Plan Local d'Urbanisme
Mairie
33830 BELIN-BELIET

Objet : Autorisation activité agricole au lieu-dit « La Grande Forge »

Pièce jointe : note d'argumentaire

Monsieur le Commissaire enquêteur,

Le projet de Plan Local d'Urbanisme soumis à l'enquête publique classe le secteur « La Grande Forge » en zone NP.

Ce secteur dévoile un caractère patrimonial intéressant au titre de l'identification d'éléments patrimoniaux ainsi que de bâtiments autorisés à changer de destination.

Dans la continuité du changement de destination, à vocation d'accueil hôtelier, il serait intéressant de proposer une offre complète d'hébergement / restauration de produits locaux.

C'est pourquoi, par la présente nous vous demandons la possibilité d'installer un petit élevage.

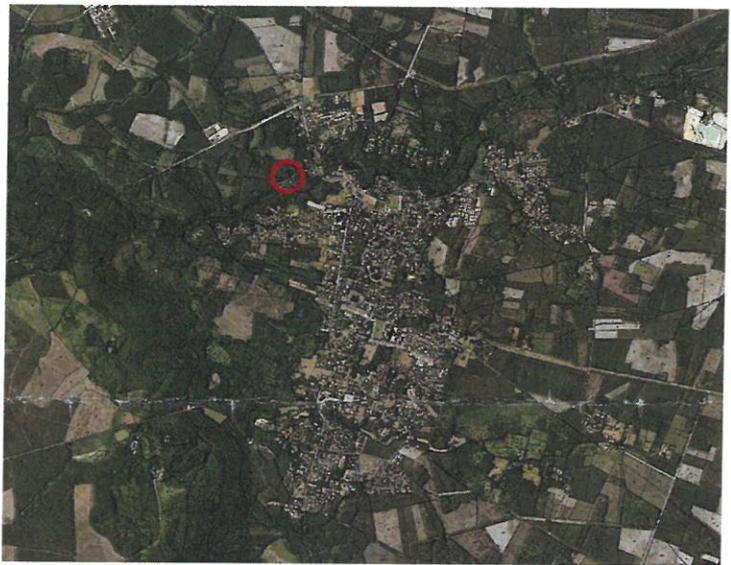
Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition pour tout complément d'information, recevez, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

DEMANDE DE POSSIBILITE D'ACTIVITE AGRICOLE
au lieu-dit « LA GRANDE FORGE »

Dans le cadre de la révision du PLU de BELIN BELIET, il est demandé l'autorisation d'exercer une activité agricole au lieu-dit « La Grande Forge ».

1. Localisation de la parcelle

*« La Grande Forge » au Nord de l'enveloppe urbaine
de BELIN BELIET*





La volonté sur ce secteur naturel est de rendre possible la présence d'un petit élevage. Cette volonté s'inscrit dans le changement de destination à vocation hôtelière : en effet l'élevage fermier à taille « familiale » sera source des repas proposés dans le cadre des chambres d'hôtes, avec un soin apporté à mettre en avant les produits locaux.

L'éloignement avec les premières habitations permettent la bonne cohabitation de cette activité avec la zone U.

Pour rappel, au titre de l'article R151-25 du code de l'urbanisme :

Peuvent être autorisées en zone N :

- 1° les constructions et installations nécessaires à l'exploitation agricole et forestière, ou au stockage et à l'entretien de matériel agricole par les coopératives d'utilisation de matériel agricole agréées au titre de l'article L. 525-1 du code rural et de la pêche maritime ;*
- 2° les constructions, installations, extensions ou annexes aux bâtiments d'habitation, changements de destination et aménagements prévus par les articles L. 151-11, L.151-12 et L.151-13, dans les conditions fixées par ceux-ci.*

CONCLUSION : Il s'agit d'autoriser dans le secteur « La Grande Forge » les installations nécessaires à l'exploitation agricole de type petit élevage pour subvenir à la restauration et au bon fonctionnement de l'hébergement touristique, autorisé grâce au changement de destination.